

Le mot du président

N°54
juillet 2017

Sommaire :

Le mot du président

Union des Pêcheries

Commission d'attribution

Fête du fleuve à Bordeaux

Fête des voisins de carrelets

Annonces

La recette de tante Yvonne :

Flan de poisson.

Les statistiques du site
 carrelets-charentais.com
 en : visiteurs - visites - pages vues
 depuis janvier :

*Exemple de janvier 265 visiteurs, 330
 visites, 719 pages vues*

- janvier : 265-330-719
 - février : 260-294-621
 - mars : 349-472-1206
 - avril : 381-530-1305
 - mai : 866-1022-2495
 - juin : 462-569-1176
 - juillet :
 - août :
 - septembre :
 - novembre :
 - décembre :
 - **Total : 2600-3234-7563**

et 73 041 requêtes ou HITS

Les pages les plus visitées dans le
 dernier mois : les annonces et les
 vacances.

Chers adhérents et amis

Depuis l'assemblée générale au Château d'Oléron qui a vu la réorganisa-



tion de notre équipe dirigeante afin de mener à bien notre association, un peu d'eau est passée sous nos passerelles, permettant à chacun de prendre ses marques avec ses compétences et sa personnalité ; il faut donc comprendre et admettre qu'il y ait quelques hésitations et des précipitations dans la prise de certaines décisions, mais cela fait parti des inconvénients des périodes de rodage.

Nous avons donc fait le travail auprès des institutions administratives, auprès de nos adhérents, tout en valorisant l'impact patrimonial de nos installations : ainsi nous avons participé à la fête du fleuve de Bordeaux, par la prestation de nos moyens pédagogiques à la CDC de Haute Saintonge, répondu aux sollicitations de la presse et de la télévision, engagé une journée festive des voisins par îlots d'occupation affirmant par là notre volonté d'être un élément incontournable du patrimoine charentais. Bien sûr nous avons été à l'écoute des demandes de nos adhérents, nous avons participé à la commission d'attribution des emplacements et suite à la décision de la THELEM de ne plus couvrir le risque de nouvelles installations, tout en assurant les anciennes, nous avons pris contact avec la MAIF qui étend l'assurance de nos carrelets aux titulaires d'un contrat « habitation principale ».

L'été arrive avec son flot de touristes, envieux de notre situation privilégiée face à l'océan et dont la demande d'utilisation se fait de plus en plus pressante ; aussi je ne saurai terminer cette page sans vous rappeler que l'attribution d'une AOT est donnée en fonction d'une utilisation privative et non commerciale de nos carrelets ; qu'en aucun cas des propositions de location ne doivent apparaître dans la presse ou sur des sites spécialisés.

L'accueil conviviale doit rester notre seule et unique règle.

À tous bonnes vacances

Patrick Bellouard

Union des Pêcheries au Carrelet de l'Arc Atlantique

Le samedi 17 juin à Pornic, les représentants de 6 associations de pêcheurs au carrelet sont réunis pour la troisième fois (2014 : Fouras, 2016 : Saint Bonnet sur Gironde, 2017 : Pornic) :

- Association pour la conservation des pêcheries traditionnelles de la Côte de Jade (ACPCJ) (50 carrelets, 35 adhérents)
- Association des Carrelets Charentais (450 carrelets, 250 adhérents)
- Association des Cabaniers du Médoc (60 carrelets, 60 adhérents)
- Association des pêcheries sud estuaire de la Loire (57 carrelets, 57 adhérents)
- Association des pêcheurs au carrelet de l'estuaire de la Gironde (550 carrelets, 280 adhérents)
- Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF 33) 500 carrelets, 1650 adhérents.

Jack-Alain GUIHO assure au nom de l'ACPCJ l'accueil des participants, l'animation de la réunion et l'organisation du repas et des visites de l'après-midi.

Le tour de table qui permet à chaque association de se présenter est l'occasion de rendre hommage à l'initiateur de ces rencontres, Jean-Louis MARTIN, notre ancien Président. C'est en effet grâce à son action que prend corps le projet d'Union des différentes associations qui représenterait plus de 1500 carrelets de Bordeaux à Nantes.

Les similitudes et les différences apparaissent en fonction de l'histoire, du territoire et des pratiques de chaque association. Les réglementations, les interlocuteurs des services de l'état et les contraintes sont variables selon que les installations (« pêcheries » ou « carrelets ») sont en bord de mer, sur un fleuve ou une rivière, dans le périmètre d'un port autonome ou dépendent d'une municipalité : chaque association s'est adaptée à son environnement réglementaire et fiscal.

Lors des réunions précédentes, la reconnaissance officielle du caractère patrimonial des carrelets (le « label » mentionné lors de notre dernière Assemblée Générale) avait été souhaitée. En l'absence de texte officiel, l'iconographie des carrelets est évoquée et tous conviennent que la meilleure preuve de leur valeur patrimoniale reste leur présence quasi-permanente sur les documents publics, privés, touristiques et industriels de nos régions maritimes.

Une version mise à jour (synthèse des projets transmis par les associations) du texte de la « Charte de l'union » décidée lors de la réunion de 2016 est distribuée aux participants et examinée point par point. Après quelques aménagements, le texte est finalisé et sa rédaction adoptée. Le Coordonnateur de l'union assurera sa diffusion aux associations pour signature.

L'Association « Territoires Imaginaires » (Christophe GUIHO) nous présente son calendrier pour l'été 2017, qui concerne « Les Carrelets Charentais » pour la période du 13 au 23 août :

- 13 août : Carrelets en Lumière à Arces-sur-Gironde (17- Royan Atlantique)
- 14 août : Voyages sonores à Saint-Palais-sur-Mer (17- Royan Atlantique)
- 19 au 22 août : Installation Lumière & Sonore à Fouras-les-Bains (17- Rochefort Océan)
- 23 août : 2ème édition à Port des Barques (17- Rochefort Océan)

Après le déjeuner, une visite en bateau le long de la côte de Jade nous permet de découvrir le profil particulier de cette côte



rocheuse et tourmentée où l'érosion marine libère des blocs de granit de leur gangue d'ardoise. Sur ces surfaces pentues et souvent difficiles d'accès, les carrelets sont solidement accrochés à la roche et leur géométrie gracile est surmontée par les courbes harmonieuses des longues et brillantes « alarmes » qui tiennent les filets. Là encore, les différences d'une région à l'autre sont visibles, les choix techniques de structure, de mode d'implantation et de levage du filet montrent bien que d'un territoire à l'autre, l'imagination emprunte des voies différentes pour aboutir au même résultat.

La rencontre s'achève par la visite guidée de plusieurs carrelets de nos collègues de la Côte de Jade, clôturée à 18h par le « pot de l'amitié » offert par Jack-Alain GUIHO (ACPCJ).





Les conditions d'attributions et l'ordre de priorité dans les classements éventuels des demandes (de l'intérêt le plus collectif à celui le plus individuel), déjà discutées approuvées et actées dans les réunions précédentes, sont rappelées à l'ouverture de la séance.

Les demandes d'attribution sont ensuite examinées une à une. 20 emplacements étaient à attribuer sur 7 communes (Esnandes, Fouras, Saint Laurent de la Prée, Saint Nazaire sur Charente, Port des Barques - Ile Madame, Le Château d'Oléron, Saint Palais sur Mer), dont 7 carrelets à construire. Sur les 9 demandes présentées, 8 ont été satisfaites par la Commission (dont 2 carrelets à construire ou à reconstruire) et un choix a été effectué entre deux demandes en privilégiant l'intérêt collectif conformément aux conditions d'attribution.

Les points suivants, qui intéressent tous nos adhérents sont évoqués :

- Pas de rejet en mer, sur la côte ou sur l'estran.
- Accès aux pontons interdit en cas d'alerte météo orange ou rouge (rappel de l'AOT).
- Éoliennes et groupes électrogènes interdits, panneaux photovoltaïques tolérés.
- Équipements de secours et anti-incendie conseillés (bouée couronne et extincteur type bateau).

Le Président BELLOUARD évoque la remise à jour du répertoire des carrelets établi en 1992 (740 emplacements à l'époque pour un maximum de 518 aujourd'hui). En effet, l'excellente présentation des fiches descriptives de la DDTM (avec photo et position GPS) illustre le fait que les moyens techniques actuels permettent d'actualiser ce répertoire. Il est convenu que l'association pourra être destinataire d'une partie des informations de la DDTM (dans le respect des dispositions « Informatique & Libertés »), à savoir les numéros d'installations, les photos et les positions GPS.

La séance est levée à 15h30.

Jean-Charles KOENIG, Secrétaire.



Fête du fleuve à Bordeaux

Nous avons été invités, par la CDC de Haute Saintonge, à participer à la fête du fleuve de la ville de Bordeaux du 26 mai au 4 juin.

Nous avons valorisé leur stand, situé près du pont de Pierre, par l'installation de notre matériel pédagogique (petit carrelet, panneaux d'informations, documents distribuables : calendriers des marées, triptyques de situation, banderole). Cette manifestation qui draine plusieurs centaines de milliers de spectateurs , « départ de la course du Figaro » oblige, a vu ce stand fréquenté par 4 000 visiteurs (chiffre de la CDC) intéressés par cette activité, ce qui fait une bonne promotion pour notre association.



Fête des voisins de carrelets à Fouras

Secteur Fouras-Nord – le Cadoret – dimanche 2 juillet 2017 – 28 carrelets



Placée sous le double signe de la solidarité et de la sécurité, cette rencontre était organisée autour du thème de la convivialité : le pique-nique devait permettre aux « Voisins de Carrelets » de se rencontrer ou de se retrouver dans une ambiance festive et détendue, le verre à la main ... Le temps en avait décidé autrement et c'est sous une petite pluie fine, un ciel gris et une température quasi hivernale qu'une vingtaine de personnes (6 carrelets) se sont retrouvées à Fouras-Nord ce dimanche 2 juillet à 13h pour partager en frissonnant l'apéritif de l'amitié.

Le pique-nique et les échanges ont fait se lever dans les cœurs le soleil absent du ciel et faisant contre mauvaise fortune bon cœur, les participants, la bonne humeur revenue, ont partagé non seulement le pain et la qualité des plats mis à disposition de tous, mais aussi recettes, expériences, anecdotes et bonnes ou moins bonnes aventures de la vie des carrelets.



Mails et portables ont été échangés et tous ont convenu qu'il était souhaitable de pouvoir joindre dans les meilleures conditions ses voisins immédiats pour faire jouer la solidarité en cas de difficultés (tempêtes, intrusions ou cambriolages, accidents, etc.,).

La rencontre s'est achevée sur un carrelet : échanges de « trucs & astuces » et célébration du plaisir sans cesse renouvelé que procure un séjour sur « le ponton », même par mauvais temps ...



La « solidarité » s'est illustrée dès le moment de la séparation quand il a fallu porter secours à deux des convives en panne de voiture en mobilisant nos ressources pour les tirer d'affaire ...

Des échos similaires ont commencé à nous parvenir d'autres secteurs géographiques. Expérience concluante, malgré les nombreuses défections, à renouveler en 2018 le premier dimanche de juillet.



Annonces

- Monsieur JUCHEREAU Jean Claude vend son ponton situé au près de Beugle au VERGEROUX, état moyen, quelques réparations à faire, mais avec un bon équipement, Téléphoner au 05 46 31 81 61.

Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (06 62 06 85 39) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.

Pour toutes les annonces concernant l'achat ou la vente de carrelets, les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre réglementaire établi.

La recette de Tante Yvonne

Flan de poisson

Ingrédients: 4 filets de poisson, 4 langoustines, 5 oeufs, 2 tomates, 2 oignons, safran, court bouillon, huile d'olive, sel et poivre.

Cuire les filets et les langoustines au court bouillon, faire revenir les oignons en lamelles à l'huile d'olive puis les tomates en cubes.

Dans un saladier, mélanger cette préparation au poisson et les langoustine décortiquées, ajouter les oeufs battus en ommelette, ajouter sel, poivre et safran.

Mettre le tout dans un moule au four en court bouillon 30 à 40 minutes.

Servir avec une sauce mousseline

Bon appétit Tante Yvonne



Association Départementale pour la Défense de la
Pêche Maritime de Loisir et de Tradition.
"Les carrelets Charentais"
A.D.D.P.M.L.T.



Sauf erreur de notre part, il semble que certains d'entre vous ne se soient pas encore acquittés de leur cotisation. Si c'est le cas les lignes qui suivent vous concernent si ce n'est pas le cas ne tenez pas compte de ce qui suit.

Notre seule ressource provient du montant de nos cotisations ; grâce à notre nombre, nous sommes crédibles auprès des administrations.

Depuis quelques temps, certains d'entre nous ne renouvellent pas à temps cette adhésion ; celle-ci doit si possible être réglée à partir du premier janvier de l'année en cours, avec une date butoir traditionnelle le jour de l'AG afin de pouvoir participer aux votes.

Exceptionnellement un délai peut être accepté jusqu'à la parution de l'Écho des Estuaires du deuxième trimestre. En cas de non paiement par retour de ce courrier, la radiation sera effectuée dès le mois prochain.

Êtes vous à jour de votre cotisation ?

Si oui, félicitation ! Nous vous encourageons à faire adhérer ceux qui viennent goûter les joies de votre installation.

Si c'est non, ce bulletin sera le dernier si vous ne réagissez pas rapidement.

Alors vite à vos carnets de chèques pour régulariser, en vous aidant du bulletin d'adhésion joint.

Bulletin d'adhésion

L'A.D.D.P.M.L.T. n'existe que par l'adhésion de ses membres.

Le coût annuel de l'adhésion 2017 est de 20 € . Pour nous rejoindre, remplissez le formulaire ci-dessous

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone : Portable : Adresse email :@.....

J'accepte de recevoir l'Echo des Estuaires et le courrier par email

Type de pêche pratiquée

pêche à pieds,

pêche au carrelet sur ponton,

N° de l'AOT :, Lieu-dit (situation) :,

pêche au carrelet en bateau.

pêche au carrelet à pied.

Le timbre vous sera envoyé dès réception de cette fiche accompagnée du chèque libellé (à l'ordre de l'ADDPMLT) au secrétariat :

Mme Colette Bellouard 16, rue de la Résistance, Sérigny, 17230 Andilly

(SVP, afin de réduire le temps passé, avant l'ouverture de l'AG, à l'enregistrement des nouvelles adhésions, soyez assez aimable de bien vouloir effectuer ce renouvellement par courrier avant l'AG.)